

CAPD du 7 mai 2013

Compte rendu du SNUDI FO 13

Déclaration liminaire du SNUDI FO 13

[A consulter sur notre site <<ICI>>](#)

Nous sommes intervenus sur le contexte d'austérité qui touche l'ensemble des salariés du pays et notamment sur les conditions salariales des personnels de l'Education nationale, fonctionnaires d'Etat.

De la même manière nous avons dénoncé le projet de territorialisation de l'Education nationale avec le projet de loi de refondation et le décret sur les rythmes scolaires du ministre Peillon.

Pour FO, ce décret de modifications des rythmes, majoritairement repoussé en 2013, ne doit pas être reporté en 2014 mais purement et simplement abandonné !

Pour les communes ayant choisi de modifier les rythmes en 2013, nous avons demandé au DASEN de ne pas valider les Projets Educatifs de Territoire (PEdT) qui allaient être proposés par les 3 mairies (Gréasque, Cuges les Pins et Mouriès) en l'absence de consensus, en particulier en cas de désaccord avec les équipes enseignantes.

Le Directeur académique a expliqué que les Directeurs des écoles et leurs équipes devaient être associés à la mise en place de ces projets.

Le SNUDI FO interviendra dans les différentes réunions organisées par les Mairies et/ou la Direction académique, dont celle de Marseille, pour porter les revendications des collègues, informer parents et enseignants sur les dangers de ces contre-réformes et interroger les élus sur leurs projets.

Le mouvement à titre définitif

Barème

Le SNUDI FO réclame toujours une amélioration du barème, basé essentiellement sur l'AGS avec une diminution des points de majoration et de bonification (enfants, stabilité, exercices en zone difficile).

Postes

1086 postes ont été pourvus au 1^{er} mouvement cette année sur les **3432 participants**.

La volonté annoncée par l'administration de créer 169 TDEP hors Marseille pour augmenter le nombre de nominations à titre définitif, n'a pas eu l'effet escompté, pour différentes raisons :

- Les opérations de carte scolaire 2013 et les réaffectations des personnels victimes de la carte scolaire 2012, induisent un nombre non négligeable de personnels à replier sur des postes vacants ;
- les 264 postes réservés aux PES1, conséquence de la réforme de la maîtrise, sont autant de postes retirés du mouvement à TD, notamment dans des zones très demandées par les collègues (La Ciotat, Trets, Allauch, Aubagne...).
- les postes « fléchés » langues sont soustraits à des personnels qui auraient pu y prétendre au barème mais qui se voient précédés par d'autres ayant souvent un barème bien plus faible.

Le SNUDI-FO s'oppose à la multiplication des postes « fléchés » et « réservés » pour les PE stagiaires.

Notre syndicat national est intervenu auprès du ministère pour dénoncer les pratiques de nombreux DASEN qui bloquent des postes pour les stagiaires et réduisent donc d'autant l'offre des postes au mouvement principal.

Priorités médicales

Concernant les priorités médicales et les interrogations des collègues qui voient le poste demandé obtenu par un collègue bénéficiant d'une priorité médicale, précisons que :

- la loi oblige l'administration à prendre en compte le handicap des salariés dans leurs conditions de travail
- l'obtention d'une priorité médicale n'est pas automatiquement liée à l'obtention d'une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé).
- c'est le médecin de prévention qui, à l'examen du dossier, établit sa préconisation (ce n'est pas forcément une priorité pour le mouvement à TD).

Nous sommes intervenus, dans le groupe de travail spécifique, en présence du médecin de prévention, pour défendre les droits des personnels qui nous avaient confié leur dossier.

Pour notre part, ce n'est pas la part infime de collègues (2,24%) ayant bénéficié d'une priorité médicale pour le mouvement à TD qui bloque celui-ci mais les nécessaires replis suite aux fermetures de classes et l'inflation des postes fléchés et bloqués.

Cas en suspens :

Un certain nombre de collègues bénéficiant d'une priorité médicale à titre définitif ou d'une priorité de repli suite à une mesure de carte scolaire n'ont toujours pas de poste à l'issue de ce 1^{er} mouvement.

Le SNUDI FO veillera à ce que des solutions acceptables pour les collègues soient trouvées dans les meilleurs délais, à titre provisoire, pour la prochaine année scolaire.

Contactez le syndicat si vous souhaitez être défendu.

Résultats du mouvement à TD

par nom

par commune

Résultat du mouvement des CPC

Résultat du mouvement des référents

Postes Directions Ecoles, adjoints écoles application, Conseillers Pédagogiques, Psychologues scolaires restés vacants après le mouvement à TD :

Un appel d'offre à candidature sur ce type de postes devrait être édité par la Direction académique dans les prochains jours. La circulaire en précisera la liste ainsi que les modalités pour y participer (mouvement manuel).

Calendrier du mouvement à titre provisoire

La liste des postes restés vacants à l'issue du 1^{er} mouvement sera publiée dans les premières semaines du mois de juin, après que le mouvement des TDep, les regroupements des mi-temps annualisés et le mouvement complémentaire des directeurs, CPC et Psy scolaires soient finalisés.

L'ouverture du serveur est prévue le 13 juin 2013 (date à confirmer par la D.A)

Congés de formation professionnelle

Cette année encore, beaucoup de demandes et peu d'élus : **27 collègues sur 319 demandes !**

Le SNUDI FO interviendra au niveau national pour demander que les contingents soient réévalués pour l'année prochaine. Le droit à la formation doit être respecté pour l'ensemble des collègues !

Quelques collègues ont alerté le SNUDI FO sur des pertes de dossier de la part de l'administration.

Le SNUDI FO accompagnera les collègues lésés dans leurs démarches administratives de recours.

Pour éviter ces erreurs, la Direction académique envisage des inscriptions dématérialisées (en ligne) à partir de l'an prochain.

Résultats des départs en Congé de formation professionnelle

Liste d'aptitude Professeur des écoles

Les 30 demandes ont été satisfaites sur le contingent de 30 emplois octroyés par le ministère cette année.

Contactez le syndicat pour connaître votre résultat

Sur 22 inscriptions au concours interne de PE, seuls 4 candidats ont été admis.

Pour vous défendre, syndiquez-vous !

**Rejoignez le FO, le syndicat libre et indépendant des gouvernements
quels qu'ils soient !**

FO le syndicat qui défend vos droits !

(Téléchargez ICI le bulletin de syndicalisation)